



**FIX GESTION
IMMOBILIER**

TEL 01.30.59.69.04 FAX 01.30.59.64.93

gerance.fix@orange.fr

GESTION D'IMMEUBLES ET D'APPARTEMENTS

- conseils
- recherche de locataires
- sécurisation des candidatures
- évaluation des loyers
- établissement des états des lieux, soit contradictoires, soit si nécessaire par PV de constat
- rédaction du bail
- encaissement des loyers
- décomptes et encaissement des charges
- suivi de l'entretien des lieux (travaux)
- rédaction et délivrance des divers types de congés
- suivi du contentieux et des recouvrements, résiliation suivi de toutes procédures si nécessaire
- établissement des états spécifiques à la déclaration de revenus fonciers

GESTION DE LOCAUX PROFESSIONNELS, COMMERCIAUX, INDUSTRIELS

- conseils
- rédaction des baux
- suivi de toutes les particularités et difficultés juridiques inhérentes (congés, renouvellement, résiliation, etc.)
- suivi technique
- facturation et encaissement des loyers
- suivi fiscal (T.V.A., revenus fonciers)
- contentieux



FIX GESTION IMMOBILIER
TEL 01.30.59.69.04 FAX 01.30.59.64.93

TARIFS LOCATION – GESTION IMMOBILIERE 05-03-2019

HONORAIRES DE LOCATION HABITATION OU MIXTES
(nus ou meublés soumis à la loi du 6 juillet 1989. Art 5) :

CHARGE LOCATAIRE :

- Visite, de constitution du dossier du locataire, rédaction du bail : 8,00 € TTC du m²
- Etat des lieux d'entrée : 3,00 € TTC du m²

CHARGE BAILLEUR

POUR LES BIENS < à 50 m² :

- Visite, de constitution du dossier du locataire, rédaction du bail : 12 € TTC du m²
- Etat des lieux d'entrée : 3,00 € TTC du m²

POUR LES BIENS > à 50 m² et < à 80 m² :

- Visite, de constitution du dossier du locataire, rédaction du bail, 13 € TTC du m²
- Etat des lieux d'entrée, 3,00 € TTC du m²

POUR LES BIENS > à 80 m² :

- Visite, de constitution du dossier du locataire, rédaction du bail, 8 € TTC du m²
- Etat des lieux d'entrée, 3,00 € TTC du m²

POUR TOUS LES BIENS : ETAT DES LIEUX DE SORTIE : 50.00 € TTC

HONORAIRES DE GESTION IMMOBILIERE CHARGE BAILLEUR (locaux habitation) :
7% des encaissements hormis dépôt de garantie + TVA 20 %

GARANTIE LOYERS IMPAYES ET DETERIORATIONS CONTRAT FIX GESTION
IMMOBILIER AUPRES DE LA CIE VERSPIEREN: 1,98 % TTC sur les sommes encaissées hormis
dépôt de garantie.

FRAIS DIVERS CHARGE BAILLEURS

HONORAIRES AVIS DE VALEUR LOCATIVE 110.00 € TTC

FRAIS REMISE EN SERVICE ELECTRICITE ou autre fournisseurs énergie (rendez vous sur place) : 25.00 € TTC

FRAIS RENDEZ VOUS EXPERT OU SYNDIC : 75.00 € TTC

FRAIS DE GESTION SINISTRE IMPAYES HORS ASSURANCEVERSPIEREN : 150.00 € TTC

FRAIS DE GESTION DOSSIER ASSURANCE (dégât des eaux, déclaration de travaux, suivi de travaux) EN CAS DE SINISTRE OU REMISE EN ETAT : 250.00 € TTC

FRAIS RENDEZ VOUS ENTREPRISES POUR EFFECTUER DEVIS OU TRAVAUX IMMEUBLE EN MONOPROPRIETE : 150.00 €

FRAIS ORGANISATION DES DIAGNOSTICS OBLIGATOIRES : 50.00 € TTC

ETAT SERVANT A LA DECLARATION DES REVENUS FONCIERS : 30 € TTC

En cas de location par un tiers :

FRAIS DE SAISIE DE DOSSIER BIEN DEJA LOUE : 100,00 € TTC par lot .

FRAIS MANDAT INTER AGENCE en cas de location par un tiers lors d'un mandat de gestion en cours : 50 % des honoraires de location et état des lieux.

REDACTION DE BAUX HABITATION : idem honoraires de location

ETAT DES LIEUX : idem honoraires de location

REGLEMENT PAR VIREMENT : 0,20 € TTC par mois

Prestations particulières : sur demande et devis.



FIX GESTION IMMOBILIER
TEL 01.30.59.69.04 FAX 01.30.59.64.93

TARIFS LOCATION – GESTION IMMOBILIERE 05-03-2019

**HONORAIRES DE LOCATION
LOCAUX DE DROIT COMMUN
LOCAUX COMMERCIAUX – LOCAUX PROFESSIONNELS :**
(incluant NEGOCIATION – REDACTION DE BAIL – ETAT DES LIEUX)

CHARGE LOCATAIRE :

**HONORAIRES DE LOCATION BAUX COMMERCIAUX : 2 mois de loyer HT + TVA 20 %
(+ 20 % TTC du droit d'entrée)**

**PROJET DE BAIL COMMERCIAL OU PROFESSIONNEL 500.00 € HT + TVA 20X%
à déduire des honoraires si signature définitive du bail**

HONORAIRES DE LOCATION BAUX PROFESSIONNEL : 2 mois de loyer HT + TVA 20 %

PARTAGES ENTRE LE LOCATAIRE ET LE PROPRIETAIRE :

**HONORAIRES REDACTION RENOUELEMENT BAIL COMMERCIAL:
500.00 € TTC (dont 83.33 € TVA) partagés entre le bailleur et le locataire**

**HONORAIRES DE LOCATION BAUX PARKING- BOX- GARAGE
– ENTREPOT (non commercial) : 2 mois de loyer HT + TVA 20 %**

**HONORAIRES DE GESTION IMMOBILIERE CHARGE BAILLEUR
(locaux de droit commun locaux commerciaux , locaux professionnels) :
7% des encaissements hormis dépôt de garantie + TVA 20 %**

FRAIS DIVERS CHARGE BAILLEUR

HONORAIRES AVIS DE VALEUR LOCATIVE 110.00 € TTC

FRAIS REMISE EN SERVICE ELECTRICITE ou autre fournisseurs énergie (rendez vous sur place) : 25.00 € TTC

FRAIS RENDEZ VOUS EXPERT OU SYNDIC : 75.00 € TTC

FRAIS DE GESTION SINISTRE IMPAYES : 150.00 € TTC

FRAIS DE GESTION DOSSIER ASSURANCE (dégât des eaux, déclaration de travaux, suivi de travaux) EN CAS DE SINISTRE OU REMISE EN ETAT : 250.00 € TTC

FRAIS ORGANISATION DES DIAGNOSTICS OBLIGATOIRES : 50.00 € TTC

ETAT SERVANT A LA DECLARATION DES REVENUS FONCIERS : 30 € TTC

En cas de location par un tiers :

FRAIS DE SAISIE DE DOSSIER DEJA LOUE : 100,00 € TTC par lot .

FRAIS MANDAT INTER AGENCE en cas de location par un tiers lors d'un mandat de gestion en cours : 50 % des honoraires de location et état des lieux.

REGLEMENT PAR VIREMENT : 0,20 € TTC par mois

Prestations particulières : sur demande et devis.

Nous ne faisons pas de locations saisonnières ou meublées



FIX GESTION IMMOBILIER
TEL 01.30.59.69.04 FAX 01.30.59.64.93

TARIFS TRANSACTIONS 05-03-2019
Vente appartement – maison – local commercial (murs)
terrain – bien rural

HONORAIRES TRANSACTIONS A LA CHARGE DU VEN DEUR:

de 0 à 50.000 € forfait de 2000.00 € TTC pour les parkings/ Boxes et remises
de 0 à 100.000 € forfait de 5000 € TTC pour les autres biens.
5 % TTC du prix de vente de 100.001.00 € à 500.000.00 €.
3% TTC du prix de vente de 500.001.00 € à 799.999.00 €
2 % TTC au-dessus de 800.000,00 €

REDACTION PROMESSE DE VENTE : 250.00 € TTC (dont 4166 € de TVA)
à déduire des honoraires lors de la réalisation de l'acte authentique.

HONORAIRES AVIS DE VALEUR BIEN A LA VENTE 110.00 € TTC

CESSION DE FONDS DE COMMERCE OU CESSION DE BAIL
05-03-2019

HONORAIRES CESSION DE FONDS DE COMMERCE : 5 % du prix de vente TTC
HONORAIRES CESSION DE BAIL : 5 % du prix de vente TTC

Prestations particulières : sur demande et devis.

CARTE PROFESSIONNELLE n° CPI 7801 2017 000 017 191 VALABLE JUSQU'AU 06-03-2020.
Détention de fonds

La carte professionnelle délivrée aux personnes établies sur le territoire national qui exercent une ou plusieurs des activités mentionnées à l'article 1er de la loi du 2 janvier 1970 susvisée porte la ou les mentions suivantes :

1° " Transactions sur immeubles et fonds de commerce ", en cas d'exercice des activités mentionnées aux 1° à 5° et 8° de l'article 1er de la loi du 2 janvier 1970 ;

2° " Gestion immobilière ", en cas d'exercice de l'activité mentionnée au 6° du même article ;

COMPTE SPECIAL DETENTION FONDS ART 55 : BNP N° 00010066737

